

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B270-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B270

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_06

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de fonds de concours par la commune de Bouc Bel Air pour un montant de 8 380 € soit 50 % du budget total, les 50 % restants étant à la charge de la commune. Cette demande concerne la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine boucain.

Exposé des motifs :

La commune de Bouc-Bel-Air est une cité remarquable par son histoire et ses nombreux sites de vestiges et de patrimoine bâti qui attirent nombre de visiteurs.

A ce titre, elle a mis en œuvre une politique volontariste en matière de promotion de son patrimoine mobilier, immobilier et naturel souvent mal connu. Pour ce faire, la commune va travailler sur deux actions de promotion :

1. Une valorisation de son patrimoine par la création de six panneaux d'interprétation en accord avec la charte graphique développée par le service économie du tourisme sur les itinéraires patrimoniaux. Ces panneaux vont concerner :
 - L'église Saint-André qui dépendait de l'Abbaye de Saint Victor de Marseille et qui possède un clocher de 1749 en pierres apparentes et un orgue municipal baroque polyphonique qui attire des organistes prestigieux et des ensembles vocaux de grandes qualités ;
 - La chapelle Notre-Dame de l'espérance, édifice roman du XIIe siècle sur un site forestier qui offre un point de vue sur la plaine et le massif de l'étoile ;
 - La chapelle Sainte-Anne du XIe siècle ;
 - Le château du centre ancien, édifié au VIIIe siècle sur le rocher à pic, fut un important poste fortifié entre Aix-en-Provence et Marseille. Le caractère médiéval du château est fort bien conservé et de nombreuses manifestations sont organisées dans ses belles salles voûtées ;
 - La bastide de la Salle, dans un superbe cadre arboré, accueille de nombreuses associations locales ;
 - Le cimetière du centre-ville.

2. Une valorisation de ses paysages par des panneaux reprenant des visuels de la commune au début du 20^e siècle et des scènes de vie reflétant l'identité et l'histoire boucaïne.

A ce titre, une dizaine de visuels créés à base de documents d'archive seront positionnés dans des panoramas mettant en valeur le village et ses coutumes.

Afin de mener à bien cette stratégie de communication, une demande de fonds de concours (délibération de la commune en date du 16 mars 2015, N°15.03.03, en annexe 1) est faite auprès de la CPA et s'élève à 50 % du budget soit 8 380 €, les 50 % restants étant à la charge de la commune de Bouc-Bel-Air.

Comme il est indiqué dans la délibération n°2013_A084 du Conseil communautaire du 6 juin 2013 instaurant un dispositif cadre de création d'un fonds de concours incitatif à vocation économique, le fonds de concours intervient pour mettre en œuvre le schéma de développement touristique approuvé en Conseil de communauté en date du 14 décembre 2012 dans le cadre des opérations suivantes :

- La création et l'aménagement de sentiers touristiques,
- La réhabilitation et aménagement des infrastructures touristiques telles que, par exemple, les hôtels, les campings, aires d'accueil, **appartenant aux communes**,
- La mise en place de signalétiques ou faisant appel à des technologies nouvelles (applications, Iphone et androids...),
- Valorisation des espaces communaux et circuits touristiques, par exemple, par des panneaux d'interprétation et signalétique, selon charte graphique du Pays d'Aix.

Ces opérations doivent correspondre à des investissements réalisés par les communes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_A084 du Conseil communautaire du 6 juin 2013 instaurant un dispositif cadre de création d'un fonds de concours incitatif à vocation économique (commerce et tourisme) ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi du 28 mai 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'un fonds de concours à la commune de Bouc Bel Air d'un montant de 8 380 € concernant la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine ;
- **APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-2 041 411 qui présente les disponibilités nécessaires.

**Communauté
du Pays d'Aix**



**Commune de
BOUC BEL AIR**

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine sur la commune de Bouc-Bel-Air.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-président délégué à l'économie du tourisme, en vertu d'une décision du Bureau communautaire du 11 juin 2015

D'une part,

Et,

La Commune de Bouc Bel Air représentée par son Maire Monsieur Richard MALLIE en vertu d'une décision du Conseil Municipal du 16 mars 2015 (n°15.03.03)

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La commune de Bouc-Bel-Air sollicite un fonds de concours pour la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine.

La commune sollicite la communauté dans le cadre du fonds de concours que cette dernière a adopté lors du Conseil de Communauté du 06/06/2013 (n° 2013_A084). Le montant des travaux devrait s'élever à 16 760 € HT, la commune sollicite la communauté à hauteur de 8 380 € équivalent à la part restant à la charge de la commune.

➤ Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement	Dépenses	Recettes
Coût du projet HT	16 760 €	
Commune		8 380 €
CPA		8 380 €
Total		16 760 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine de la commune de Bouc-Bel-Air.

Il s'agit de six panneaux de valorisation du patrimoine bâti et d'une dizaine de panneaux faits à partir d'archives traitant le patrimoine naturel bâti et panoramique de la commune.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Bouc-Bel-Air, sous forme de fonds de concours, une aide de 8 380 € correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 16 760 € HT.

En cas de cession de l'investissement aidé, la commune s'engage à restituer à la Communauté du Pays d'Aix le fonds de concours dans la limite du montant initial distribué.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.

- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlement des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours incitatifs seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de la décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30 % après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procédera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

*En application de la délibération N° 2015_B
du 11 juin 2015*

Jean-Pierre SERRUS

Richard MALLIE

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-président
Délégué à l'économie du tourisme**

Maire de Bouc-Bel-Air



VILLE DE BOUC BEL AIR

Aide à vocation économique (commerce et tourisme)

Fonds de Concours en investissement pour l'aide à la valorisation des espaces communaux et circuits touristiques (panneaux d'interprétation et signalétique)

Tél : 04 42 94 93 58
diane.bachner@boucbelair.com
www.boucbelair.com



1. Bouc Bel Air : une Ville patrimoniale

Idéalement située, au cœur de la Provence, entre Aix et Marseille, Bouc Bel Air a fait le choix d'un développement durable, conciliant modernité et qualité de vie.

Particulièrement boisée et fleurie, Bouc Bel Air est aussi une cité remarquable par son histoire. De nombreux sites de vestiges ont été mis au jour, la commune ayant été l'un des lieux les plus habités de la région dès la plus haute Antiquité.

La Ville possède, malgré son fort développement démographique, une riche histoire, un important patrimoine bâti (église, chapelles, Bastide, château, jardins d'Albertas) mais aussi mobilier (orgue municipal, statuaire, tableaux et ex-voto....).

Fort de cette richesse, la Ville a mis en œuvre une politique volontariste en matière de patrimoine. Depuis plusieurs mois, une commission extra-municipale a été mise en place afin de travailler au développement de projets participatifs.

L'objectif est de valoriser l'image de la ville à travers son patrimoine mobilier, immobilier et naturel qui est souvent mal connu, mal protégé ou mal exploité. Cette démarche vise à associer particuliers, associations, élus et services de la mairie pour insuffler une volonté commune et un investissement large.

2. Implantation de panneaux d'interprétation et signalétique

Dans la dynamique de sa politique patrimoniale, la Ville souhaite concevoir, réaliser et installer des panneaux d'interprétation permettant au public une meilleure compréhension du patrimoine de la Ville. Ces panneaux permettront d'obtenir des informations sur un site ou un bâtiment et l'orientation vers un autre site touristique.

La charte graphique fournie par la CPA sera respectée.

Ce projet:

- s'inscrit dans une réflexion plus large sur la création de sentiers touristiques et d'itinéraires patrimoniaux dans le cadre du développement de la « VILLE NATURE »
- est cohérent avec les projets initiés dans ce domaine par les autres communes du territoire

Les sites envisagés pour l'implantation des panneaux d'interprétation sont principalement :

- **l'église Saint-André**



- la chapelle Notre-Dame de l'Espérance



- la chapelle Sainte-Anne

- le Château du Centre Ancien



- la Bastide de La Salle



- le cimetière du centre-ville

Coût pour 6 panneaux : 9 420€ HT (11 304€ TTC)

3. Implantation de panneaux de valorisation du patrimoine

De façon complémentaire, seront installés de façon pérenne des panneaux de valorisation du patrimoine et de Bouc Bel Air.

Ces panneaux reprendront des visuels de Bouc au début du 20^e siècle mais aussi des scènes de vie reflétant l'identité et l'histoire boucaine (métiers, tradition, scènes paysannes ou rurales...). Ils seront installés dans les différents quartiers de la Ville et feront l'objet de visites guidées et de parcours-promenades.

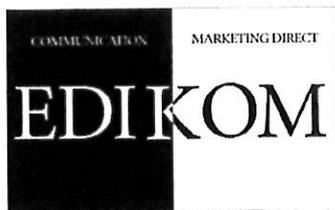


Les photos seront notamment extraites de l'exposition « Bouc Bel Air d'hier et d'aujourd'hui » mais complétées par d'autres fonds d'images.

Coût pour 10 panneaux : 10* 733€= 7 330€ HT (8 796€ TTC)

COÛT TOTAL : 16 750€ HT (20 100€ TTC)

4. Devis techniques



Communication & Marketing Direct

11, Boulevard de la Grande Thumine
B.P. 90587
13093 Aix en Provence cedex 2

Tél : 09 79 24 38 44 Fax : 04 42 54 12 89

R.C.S. : 2004 B 1842 N.I.I. : FR07479766719

Mairie de Bouc-Bel-Air
Rue de l'Hôtel de ville
13320 Bouc-Bel-air
France

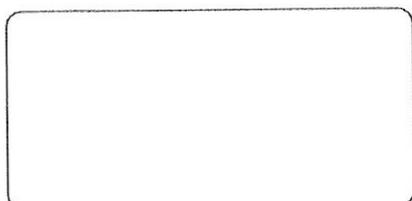
Devis 1363 du 14/02/2014

Date : 14/02/2014

Panneaux d'interprétation 6 exemplaires

Echéance : 14/02/2014

Référence	Désignation	Qté	Prix HT	Total HT	% TVA
Fourniture de panneaux d'interprétation					
	Panneaux : Quadrichromie à partir de fichier haute définition (300 dpi minimum) recto compact et stratifié. Très résistant à la rayure et aux UV. Format : 60x40 cm	6,00	1 570,0000 €	9 420,00 €	20,00
	Mobilier : Structure aluminium thermolaquée époxy (couleur à définir suivant gamme proposée). Piètement forme courbe. Hauteur hors sol 900 mm.				



Total Hors TVA : 9 420,00 €
TVA 20,00% : 1 884,00 €
Total TVA Incl. : 11 304,00 €

R.I.B : C.I.C. AIX LES MILLES / 10096 18071 00038578101 03
IBAN : FR76 1009 6180 7100 0385 7810 103 BIC : CMCIFRPP

EDIKOM s.a.r.l. au capital de 7500 euros – n° siret : 479 766 719 00021 – ape : 7311 Z
B.P 90587 – 13 bd de la grande thumine – 13093 Aix en Provence Cedex 2
Tél : 09 79 24 38 44 - Fax : 04 42 54 12 89

Devis N° : D141048111

Emis le vendredi 10 octobre 2014

Code Clt : 3294

	EURL QUADRISIMO
	34 rue Aldebert 13006 MARSEILLE
	Tél. 04 91 13 00 17 Fax 04 91 33 17 50
	SIRET 38506236900033 RCS MARSEILLE APE 6311Z N° TVA Intra. FR54385062369 www.quadrissimo.com

MAIRIE DE BOUC BEL AIR - SERVICE CULTUREL

A L'att. de Mme Diane BACHNER

place de l'hôtel de ville

13320 Bouc Bel Air

Tél.: 04 42 94 93 58

Fax: 04 42 94 93 65

Résumé :

Impression sur dibond avec plastification anti-graffiti sur entroises
2 panneaux de 2m X 1m

1 bidond de 5L anti-graffiti brillante

Emballage : carton sur mesure

Conditionnement

Transport

Référence	Description	prix U.H.T	remise	Qte	prix T.H.T
PROUVDIBOND3	IMPRESSION DIRECTE SUR DIBOND 3MM	85,00 €	0	4	340,00 €
PA-AG80X120	plastification anti-graffiti	35,00 €	0	4	140,00 €
ENTALU	KIT DE 4 ENTRETOISES EN ALU 15X21MM	16,00 €	0	3	48,00 €
divers/fourniturest	1 bidond de 5L anti-graffiti	85,00 €	0	1	85,00 €
MO GF	Conditionnement	80,00 €	0	1	80,00 €
TRANSPORT	LIVRAISON PAR FRANCE EXPRESS - (ADRESSE COMPLETE SANS "CEDEX" AVEC LES COORDONNEES DU CONTACT SVP)	40,00 €	0	1	40,00 €

<input type="checkbox"/> Bon pour accord	Nom et signature (*) :	Total H.T	733,00 €
<input type="checkbox"/> Devis refusé		T.V.A 20%	146,60 €
		Total T.T.C	879,60 €
Livraison souhaitée le		<input type="checkbox"/> A disposition <input type="checkbox"/> Coursier(*) <input type="checkbox"/> Transporteur(*)	

Interlocuteur : Mme Katia FERRANDI (k.ferrandi@quadrissimo.com)

Tous travaux supplémentaires seront facturés au temps passé, ils seront soumis par des avenants figurant sur les commandes.

(*)Ce devis est valable 30 jours à compter de la date d'émission. Toute acceptation de devis comprend nos conditions générales de vente. (*)ATTENTION PORT EN SUPPLEMENT

vendredi 10 octobre 2014

Page 1 sur 1

5. Plan de Financement

Financier	aide	Montant HT	Part
Communauté du Pays d'Aix	fonds de concours en investissement Plan équipement culturel	8 380 €	50%
Ville de Bouc Bel Air	Autofinancement	8 380 €	50%
TOTAL		16 760 €	100%

6. Echancier

- mai 2015 : Sélection finale des lieux / et visuels / conception des textes / conception graphique
- juillet 2015 : début fabrication
- septembre/octobre 2015 : Finalisation de l'installation

7. Délibération du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°15.03.03

Présents	30
Pouvoirs	3

OBJET :
SOLLICITATION DE
LA COMMUNAUTE DU
PAYS D'AIX POUR
UNE AIDE A LA
CONCEPTION ET A
LA REALISATION DE
PANNEAUX
D'INTERPRETATION
ET DE
VALORISATION DU
PATRIMOINE
BOUCAIN

L'an deux mille quinze, le 16 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 mars

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Amapola VENTRON, Marie-Odile ARMANDON, Mathieu PIETRI, Monique SALOMON, Roger MOSSÉ, Corinne LE MEUT, Edmond EUTEDJIAN, Edouard ALEXANDER, Mathieu MORATEUR, Claude LAMPO, Armand CHAMLA, Claudine ACHAINTE, Colette TOULLEC, Dominique BIÈCHE, Roger HOUEIX, Yann PERTUISEL, Geneviève MARTIN, André GAUTIER, Véronique GARNIER, Marie-Christine RODRIGUEZ, Stéphane PIERRACCINI, Patrice LANZON, Joseph CASSARO, Vanessa BRESCIA, Christine SICCARDI, Marie-Christine OBERLINKELS, Jean-Marc BRETIN, Alain DUBOIS, Hervé PLISSON.

POUVOIRS : Catherine BIENFAIT à Richard MALLIÉ, Marie-Pierre VITIELLO à Amapola VENTRON, Véronique BIANCHI à Alain DUBOIS.

Mathieu MORATEUR a été élu secrétaire.

Dans le cadre du fonds de concours incitatif à vocation économique (commerce et tourisme) proposé par la Communauté du pays d'Aix, la ville de Bouc Bel Air souhaite concevoir, réaliser et installer des panneaux d'interprétation permettant au public une meilleure compréhension du patrimoine remarquable de la Ville : l'église Saint-André, la chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance, la chapelle Sainte Anne, le Château, la Bastide et le cimetière.

Les panneaux d'interprétation permettent d'obtenir des informations sur un site ou un bâtiment et l'orientation vers un autre site touristique.

De façon complémentaire, seront installés de façon pérenne dans différents quartiers, des panneaux de valorisation du patrimoine. Ces panneaux reprendront des visuels de Bouc au début du 20e siècle mais aussi des scènes de vie reflétant l'identité et l'histoire locale (métiers, tradition, scènes paysannes ou rurales...). Les photos sont notamment extraites de l'exposition « Bouc Bel Air d'hier et d'aujourd'hui » mais complétées par d'autres fonds d'images.

Une aide à hauteur maximale de 50% de la dépense peut être apportée. Une charte a été mise en place pour homogénéiser les panneaux d'interprétation des différentes communes du territoire, complétant ainsi l'offre de circuits touristiques sur la CPA avec l'aide de l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence.

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015

Affiché le
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SLO

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015

Financier	Aide	Montant HT	Part
Communauté du Pays d'Aix	Fonds de Concours pour le secteur du tourisme: valorisation des espaces communaux et circuits touristiques	8 380 €	50%
Ville de Bouc Bel Air	Autofinancement	8 380 €	50%
TOTAL		16 760 €	100%

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la Communauté du Pays d'Aix pour l'obtention d'une aide dans le cadre du schéma de développement touristique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le programme d'implantation de panneaux d'interprétation et de valorisation sur le patrimoine de la ville.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus exposé.

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre d'une aide à la conception et à la réalisation de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine boucain.

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.



2015_B270

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015